



Préavis au Conseil communal

Adoption du budget 2022 de la CISTEP

Assainissement

M. Roland Perrin, Municipal

Préavis n° 26/2021

Préavis adopté par la Municipalité, le 01.11.2021



Table des matières

1	Objet du préavis	2
2	Etablissement du budget et de la clé de répartition de la CISTEP	2
3	Budget 2022 et clé de répartition de la CISTEP	3
4	Informations diverses données lors de l'assemblée générale de la CISTEP	7
4.1.	Faits marquants de l'année 2021	7
4.2.	Evolution du prix de revient de l'épuration	7
4.3.	Information sur l'avancement du projet de rénovation de la STEP	9
5	Conclusion.....	10

1 Objet du préavis

La « Convention intercommunale relative à l'exploitation de la station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise – STEP de Vidy » stipule :

Article 9 : Budget et comptes

La CISTEP approuve préalablement, à la majorité des membres présents, le budget, les comptes et la répartition des frais d'entretien et d'exploitation ; elle peut requérir toutes les explications qui lui paraissent nécessaires.

Si la CISTEP refuse leur approbation, elle communique par écrit les motifs à la commune de Lausanne ; à défaut d'accord, la commune de Lausanne doit requérir la constitution du tribunal arbitral prévu à l'article 12 de la présente convention.

Le budget, les comptes et la répartition des frais sont transmis aux municipalités des communes membres. Ils doivent être adoptés par la majorité des conseils communaux.

L'objet de ce préavis est d'adopter le budget 2022 de la CISTEP.

2 Etablissement du budget et de la clé de répartition de la CISTEP

Le budget est établi en lien avec le budget d'EPURA SA qui gère tant l'exploitation que les travaux de rénovation la STEP. Un schéma permettant de comprendre la manière dont est établi le budget de la CISTEP figure à la page suivante.



Budget de l'exercice 2022

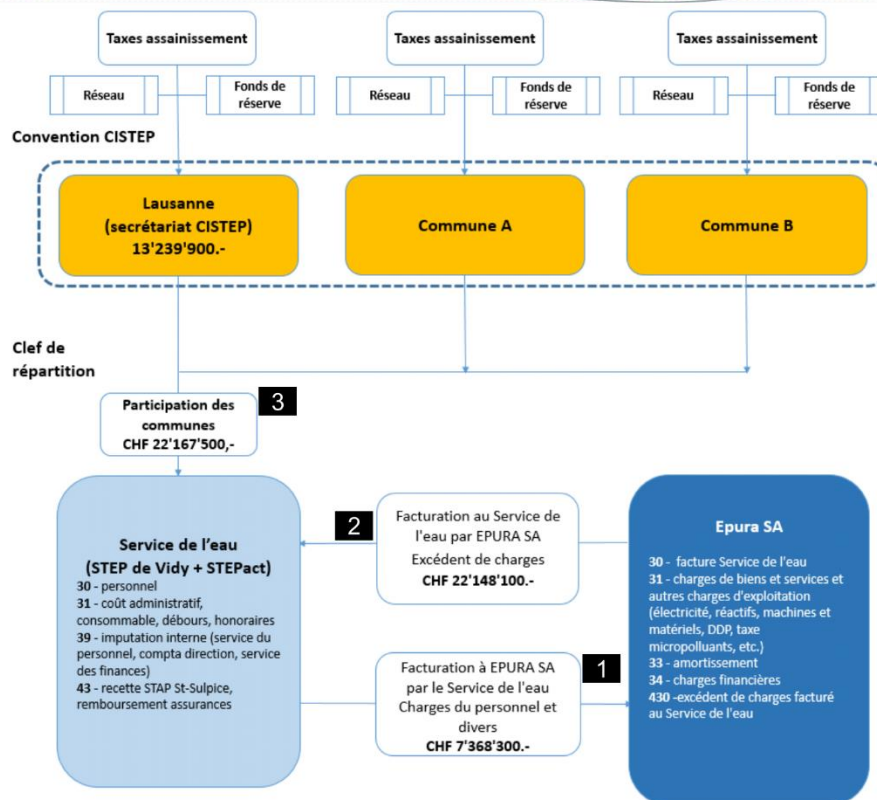


Figure 1 : Schéma tiré de la présentation à l'assemblée générale de la CISTEP

3 Budget 2022 et clé de répartition de la CISTEP

Aux pages suivantes figurent les éléments suivants :

- Page 4 : Compte d'exploitation (budget), à adopter par le Conseil communal
- Page 5 : Répartition des charges par commune, à adopter par le Conseil communal
- Page 6 : Budget d'EPURA



1 COMPTE D'EXPLOITATION

Station d'épuration des eaux usées (STEP)	Service de l'eau Budget 2022		Budget 2021		Comptes 2020		Renseignements complémentaires
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
Totaux	29 653 800	29 653 800	31 662 400	31 662 400	23 910 335,07	23 910 335,07	
301 Traitements	5 564 000		5 318 400		5 246 350,57		2 EPT supplémentaires: 1 ingénieur à l'exploitation et 1 ingénieur pour l'équipe projet
303 Cotisations AVS et AC	520 300		496 400		487 208,41		
304 Cotisations à la caisse de pensions	739 900		703 800		665 177,64		
305 Assurance de personnes	36 600		31 900		31 486,65		
309 Frais de formation professionnelle	42 400		42 400		15 755,90		Cours GMAO (Gestion de Maintenance Assistée par Ordinateur), ElectroSuisse, sécurité, électricité, certification
310 Imprimés et fournitures de bureau	5 100		5 100		28,00		
313 Marchandises	0				190,30		
317 Déplacements, débours, dédommagements	2 600		2 600		2 216,28		Participation repas du service
318 Autres prestations de tiers	22 357 800		24 676 200		17 070 720,32		La diminution est due à la facture EPURA SA
318.40 Prestations facturées par EPURA SA	22 148 100		24 466 500		16 967 697,67		Prestations facturées par Epura SA
318. ... Divers	209 700		209 700		103 022,65		Examens médicaux travailleurs, révision des comptes de la CISTEP, certification ISO, visites STEP, PREE Chamberonne
319 Impôts, taxes et frais divers					300,00		Cotisations GRESE (Groupe romand des exploitants de station d'épuration) prise en charge par EPURA SA depuis 2021
331 Amortissement du patrimoine administratif							
390 Imputations internes	385 100		385 600		390 901,00		Prestations services du personnel (74'500.-), prestations transversales Ville (150'800.-) et de la comptabilité (159'800.-)
424 Plus-values, produits exceptionnels						6 835 696,52	
434 Redevances et prestations facturées	7 368 300		6 884 100			6 822 656,72	STEP exploitation: 5'852'500.-
434.01 Prestations facturées à Epura SA	7 368 300		6 884 100				STEP act: 1'515'800.-
434. ... Divers						13 039,80	
436 Dédommagements de tiers	10 000		10 000			25 254,15	
439 Autres recettes						66 769,08	
451 Participation du Canton aux charges	108 000		108 000				Participation cantonale au PREE Chamberonne
452 Participation des communes aux charges	22 167 500		24 660 300			16 982 615	



2 RÉPARTITION DES CHARGES TOTALES NETTES

	Consommations d'eau présumées *	Part surface imputable **	Budget 2022	Budget 2021	Comptes 2020
			[CHF]	[CHF]	[CHF]
Montant net, TVA en sus, à répartir	20 881 785	1 285 715	22 167 500	24 660 300	16 982 615
Volume total d'eau consommée	18 993 840	1 418 224	18 993 840	20 032 319	18 993 840
Charge nette par m3 d'eau consommée	1,09940	0,90657	1,16709	1,23103	0,89411
	94,2% [m3]	5,8%			CHF/m3
Chavannes-près-Renens	516 769	40 000	604 400	597 300	463 463
Cheseaux	344 485	2 639	381 100	459 000	284 925
Morrens	2 035	26	2 300	1 900	1 693
Crissier	734 575	8 895	815 700	890 700	610 838
Villars-Ste-Croix	82 148	2 708	92 800	100 000	70 024
Bussigny	315 176	9 861	355 400	806 900	268 130
Ecublens	879 018	28 243	992 000	1 132 400	748 549
Epalinges	647 374	131 954	831 300	835 600	662 441
Jouxteins-Mézery	106 683	19 700	135 100	168 900	107 121
Lausanne (+ arrondi)	11 450 562	718 190	13 239 900	14 632 500	10 101 286
Le Mont sur Lausanne	887 642	205 172	1 161 900	1 055 100	932 545
Prilly	904 009	101 557	1 085 900	1 222 900	842 342
Pully	102 886	13 360	125 200	123 400	97 670
Renens	1 401 176	110 256	1 640 400	1 867 700	1 258 441
Romanel sur Lausanne	251 443	15 284	290 300	320 000	221 328
Saint-Sulpice	367 859	10 380	413 800	446 000	311 820
	18 993 840	1 418 224	22 167 500	24 660 300	16 982 615

* basées sur le décompte 2020

** basées sur le décompte 2020

**BUDGET RÉSUMÉ (REMIS À LA CISTEP) DE L'EXERCICE 2022**

	Budget 2022	Budget 2021	Comptes 2020	Remarques sur le budget 2022
4 Revenus	25'509'100	27'609'655	19'228'938	
43 Revenus divers	25'485'500	27'586'355	19'205'148	
430* Revenus d'exploitation divers	25'485'500	27'586'355	19'205'148	
Divers traitements facturés et vente d'énergie	3'337'400	3'119'850	2'237'451	Augmentation des revenus principalement grâce à l'octroi d'une subvention pour l'injection du biogaz (KCHF 250)
Prestations facturées au service de l'eau	22'148'100	24'466'505	16'967'698	
44 Revenus financiers	23'600	23'300	23'790	
447 Produits des immeubles PA	23'600	23'300	23'790	Montant des loyers perçus pour les antennes téléphoniques et la location des toitures (solaire)
483 Revenus divers extraordinaires				
3 Charges	25'509'100	27'609'655	19'228'938	
30 Charges de personnel	7'042'600	6'725'300	6'511'132	
301* Salaires du personnel de projet et d'exploitation	6'850'800	6'540'500	6'404'969	Augmentation des effectifs du personnel de projet et d'exploitation (recrutement de 2 nouveaux ingénieurs)
303 Travailleurs temporaires	20'000	20'000		
305 Colisations patronales	2'500			
309* Autres charges de personnel	169'300	164'800	103'824	Augmentation suite à l'adaptation aux effectifs budgétés sur 2022
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	10'388'100	11'748'155	10'023'003	
310* Charges de matières et marchandises	1'470'900	1'489'675	1'160'094	Adaptation aux besoins et prise en compte des prix unitaires actuels
311* Acquisitions ne pouvant être portées à l'actif	178'000	122'000	117'064	Adaptation aux besoins (outils spécifiques pour les nouvelles installations)
312 Alimentation et élimination	3'202'800	4'106'580	3'744'270	Baisse significative de la consommation d'énergie électrique en prévision de l'arrêt du traitement biologique
313* Prestations de services et honoraires	3'606'700	3'730'200	3'375'536	
Frais de transport et diverses autres prestations	1'356'700	1'390'200		
Taxe micropolluants	2'250'000	2'340'000		
314 Entretien des biens-fonds du PA	1'181'700	1'523'000	939'318	Baisse liée au moindre nombre de points d'échantillonnage en 2022 en prévision de l'arrêt du traitement biologique et hausse des primes d'assurance ECA suite à la mise en service des nouvelles installations
315 Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles	110'800	140'500	55'702	Nombre d'habitants raccordés au début 2020 : 237'543 + habitants raccordés de la commune de Bussigny (env. 10'000) = arrondi sup 250'000 x 9 CHF
316 Loyers	635'000	635'000	630'631	Adaptation du B2022 au besoin de l'acquisition de pièces de rechange d'informatique industrielle reporté pour moitié sur 2022
317 Dédommagements	1'000	1'000	325	Une partie du B2021 prévue pour l'acquisition de pièces de rechange d'informatique industrielle reporté pour moitié sur 2022
319 Diverses charges d'exploitation	1'200	1'200	64	Montant des loyers du DDP et divers appareils (pompes, nacelles, etc.)
33 Amortissements du patrimoine administratif	6'299'700	6'294'000	1'193'800	
330 Amortissements planifiés des immobilisations corporelles du PA	5'825'400	5'819'700	719'532	Amortissements constants suite à la mise en service des installations de la phase 2 du projet STEPact au 01.01.2021
332 Amortissements planifiés des immobilisations incorporelles du PA	474'300	474'300	474'267	Amortissement des 2020 des essais pilotes sur les micropolluants et du plan général d'évacuation des eaux (PPGE)
34 Charges financières	1'778'700	2'841'200	1'501'004	
340 Charges d'intérêts	1'703'700	2'541'200	1'494'974	Au B2022, il est nécessaire d'inscrire les intérêts des emprunts existants + les intérêts d'un nouvel emprunt au taux moyen pratiqué par les instituts bancaires jusqu'à ce jour (environ 1%). A noter que les 4 emprunts prévus sur 2021 n'ont pas été réalisés.
342 Frais administratifs			777	
349 Autres charges financières	75'000	300'000	5'253	Commission d'émission d'un nouvel emprunt sur l'exercice 2021
* Montant total des prestations facturées par le service de l'eau et ventilées sur les comptes margés d'un *	7'368'300	6'884'100	6'822'657	
430* Revenus d'exploitation divers			-15'552	
301* Salaires du personnel de projet et d'exploitation	6'850'800	6'524'500	6'404'969	
309* Autres charges de personnel	42'400	161'200	93'463	
310* Charges de matières et marchandises	5'100	5'100	28	
311* Acquisitions ne pouvant être portées à l'actif			-	
313* Prestations de services et honoraires	470'000	193'300	339'748	



4 Informations diverses données lors de l'assemblée générale de la CISTEP

4.1. Faits marquants de l'année 2021

Les informations ci-dessous ont été données lors l'assemblée générale de la CISTEP.

Informations sur les activités de la STEP

Faits marquants :

- Avril à aujourd'hui : ruptures à répétition de la conduite d'amenée d'eau industrielle depuis le bord du lac jusqu'à la STEP. Les réparations successives ont été systématiquement suivies de ruptures à d'autres endroits. À cette problématique s'ajoute la colonisation de la conduite d'adduction par les moules Quagga, qui bouchent régulièrement les filtres de protection du réseau de la STEP, et le phénomène est grandissant. De solutions durables sont actuellement à l'étude. En attendant, l'eau nécessaire à assurer l'ensemble des besoins de la STEP est assurée par le réseau d'eau potable, avec un dépassement très conséquent attendu par rapport au montant budgété cette année sur cette position
- Mi-mai à mi-juillet (1) : remplissage des digesteurs (2 x 5'000 m³) et mise en service des installations G10 (gazomètres et torchères) et G20 (traitement du biogaz avant injection dans le réseau de gaz naturel de la Ville)
- Mi-mai à mi-juillet (2) : la révision annuelle du Four II a été faite pendant cette même période, ce qui a permis de décaler l'arrêt de Vidy par rapport à celui de SAIDEF, respectivement de SATOM (tous deux actuellement en révision). **Remarque** : outre la valorisation en biométhane, la digestion des boues propre-production apporte le bénéfice de réduire fortement le volume de boues centrifugées à stocker dans les fosses, ce qui se traduit par une augmentation réelle de la capacité d'incinération de notre four
- Septembre : début des travaux préparatoires de la phase 3 du chantier. L'exploitation a commencé en semaine 36 la vidange et le nettoyage de la ½ biologie est (préaération, aération et clarificateur). D'autres équipements ont aussi été désaffectés, comme les anciennes cuves de stockage de chlorure ferrique ou le local de dosage dudit réactif

Ces informations appellent le commentaire suivant :

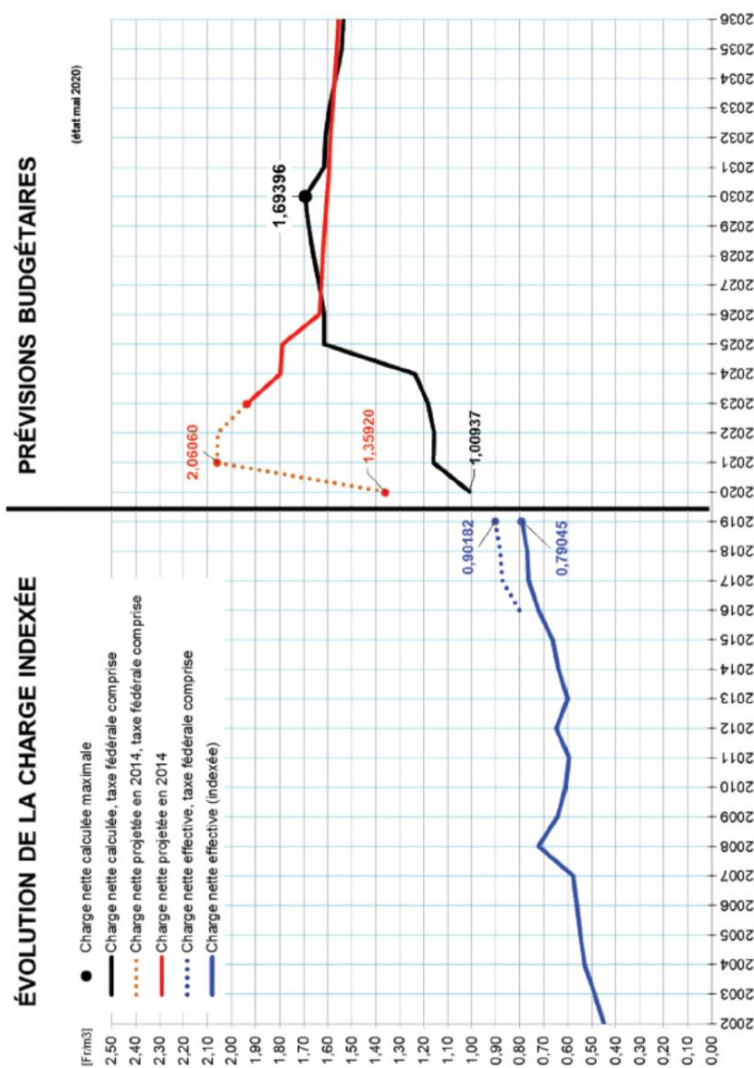
Le budget présenté ne tient pas compte de la problématique de la colonisation par les moules Quagga de la conduite d'adduction d'eau industrielle pour les besoins de la STEP. Un dépassement est donc prévisible, mais il ne peut pas encore être chiffré.

4.2. Evolution du prix de revient de l'épuration

Le graphique qui suit permet de se faire une idée de l'évolution du prix de revient de l'épuration, en Fr/m³ d'eau épurée. On y remarquera qu'il va augmenter d'environ 40% d'ici 2030, pour atteindre un maximum prévu d'environ 1.70 Fr/m³.



Evolution du prix de revient de l'épuration (2002 – 2036)

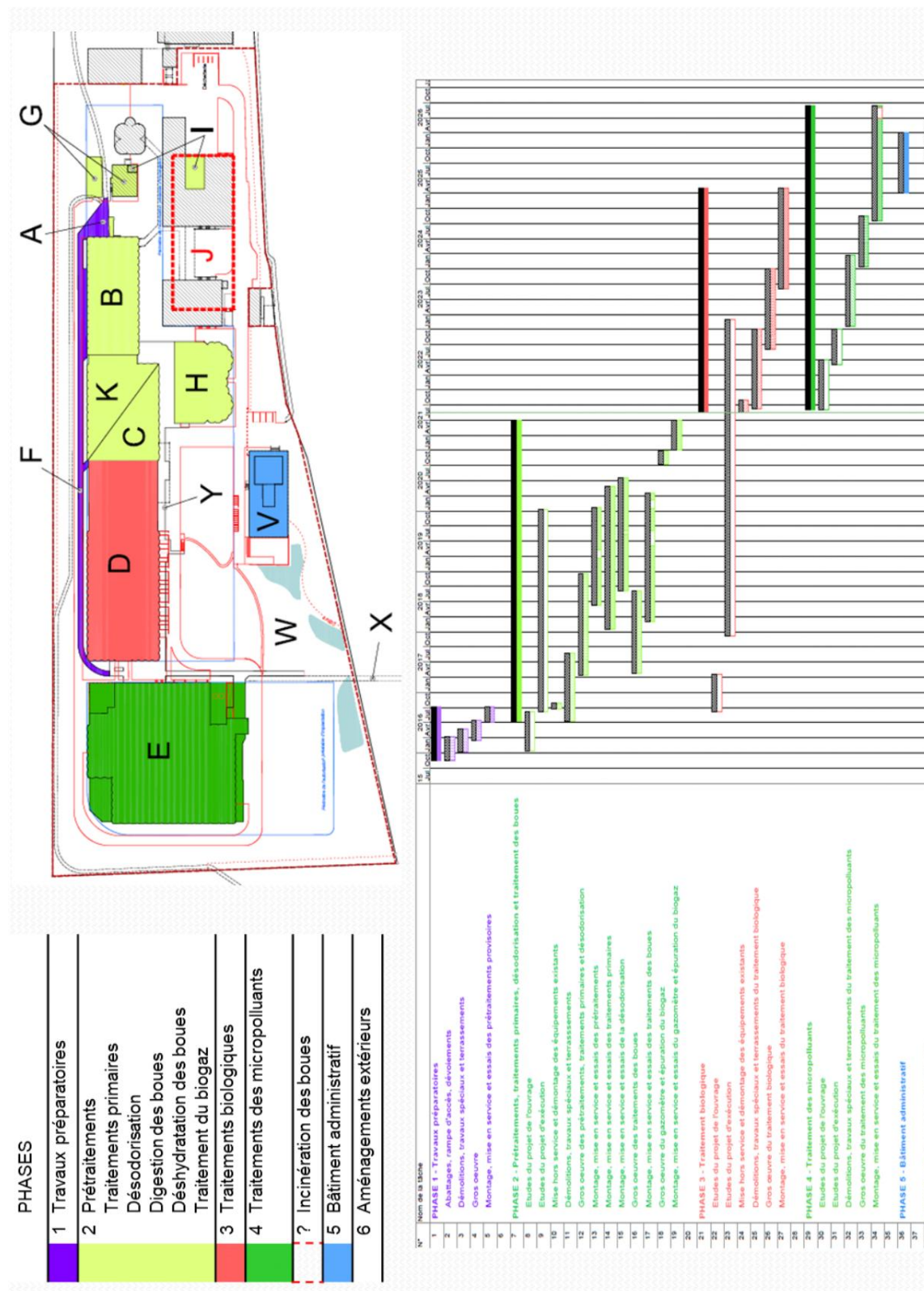


Coût de l'épuration – prévisions et hypothèses retenues



4.3. Information sur l'avancement du projet de rénovation de la STEP

Les travaux devraient se terminer en 2026. Le traitement biologique et le traitement des micropolluants vont faire l'objet des travaux de ces 5 prochaines années.





5 Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité demande au Conseil communal de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES

- vu le préavis n° 26/2021 de la Municipalité du 01.11.2021 ;
- entendu le rapport de la Commission des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

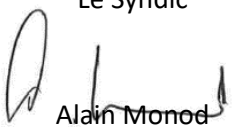
décide

d'accepter ce préavis tel que présenté ;

d'adopter le budget 2022 de la CISTEP.

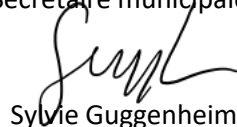
Au nom de la Municipalité

Le Syndic


Alain Monod



La Secrétaire municipale a.i.


Sylvie Guggenheim